Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260407-D_2026_04_043-DE

**Département d'Ille et Vilaine**
**Commune de Saint Sauveur des Landes**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES
# SÉANCE DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Christophe DEROYER, maire

| | |
|---|---|
| **Date convocation :** 26.03.2026 | |
| **Affichage convoc :** 26.03.2026 | |
| **Nombre de conseillers :** | |
| En exercice : | 19 |
| Présents : | 16 |
| Absents : | 3 |
| Pouvoirs : | 3 |
| Votants : | 19 |

**Présents** : DEROYER Christophe, maire, TABURET Micheline, JAN Stéphanie, PARIS Stéphane, adjoints,
BRAULT Louis, TURMEL Catherine, GOUDAL Mickaël, EPIVENT Myriam, LHERMELIN Virginie, RICHER Séverine, ARNOULD Bérénice, ARONDEL Carine, DERIENCOURT Damien, LORANDEL Frédéric, COUETUHAN Alexandra, CANTIN Nicolas.

Absents excusés : HAMARD Pierrick (pouvoir à M. Cantin), PEROZ Claude (pouvoir à Mme Taburet), LECOURTOIS Xavier (pouvoir à M. Goudal)

*Madame Taburet a été nommée secrétaire de séance*

Délibération n°2026/04-043

## Objet : ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 ;
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,
Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée du maire ou de son représentant, président et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal

Toutefois en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.



*Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260407-D_2026_04_043-DE

Sont candidats au poste de titulaire :
TABURET Micheline
HAMARD Pierrick
JAN Stéphanie

Sont candidats au poste de suppléant :
PARIS Stéphane
EPIVENT Myriam
CANTIN Nicolas

**Sont donc désignés en tant que :**

Délégués titulaires :
TABURET Micheline
HAMARD Pierrick
JAN Stéphanie

Délégués suppléants :
PARIS Stéphane
EPIVENT Myriam
CANTIN Nicolas

*A Saint Sauveur des Landes, le 07.04.2026*
*Pour extrait certifié conforme*
*Au registre des délibérations,*

La secrétaire de séance,

Micheline TABURET

Le maire,

Christophe DEROYER



*Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*